

« Résidence BELTAINE »

Ville de REZE (44) Construction de 105 logements collectifs

RT2012

NOTICE DESCRIPTIVE LOGEMENTS

Conforme à la notice type publiée en annexe à l'arrêté du 10 mai 1968 suivant les prescriptions du 3^{ème} alinéa de l'article du décret N° 67.1166 du 22.12.1967 portant l'application de la loi n° 03.11.1967 modifié.

Les ouvrages seront réalisés selon les dispositions du permis de construire et des plans d'exécution. Néanmoins, des réajustements résultant d'impératifs techniques et esthétiques sont susceptibles d'intervenir quant aux indications portées sur les plans et aux marques des équipements prévus.

Le Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre se réservent le droit d'effectuer les rectifications nécessaires, sous réserve de n'affecter d'aucune façon la qualité générale de l'immeuble.

Maître d'Ouvrage : La Maison Familiale de Loire Atlantique
Allée Jean RAULO
BP 90069
44 814 SAINT-HERBLAIN

1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

Préambule :

Le bâtiment respecte la RT 2012.

(Arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments)

1.1 - INFRASTRUCTURES

1.1.1. - Fouilles

Réalisées en trous et rigoles pour fondations, après mise à niveau de la plateforme.

1.1.2. - Fondations

Fondations en béton armé selon calcul de l'ingénieur structure, sur la base du rapport d'étude géotechnique.

1.2 - MURS ET OSSATURE

1.2.1. - Murs du sous-sol

Murs en béton armé suivant l'étude du BET Structure. De par la nature du sous-sol, les parois intérieures pourront présenter des traces d'humidité.

1.2.2. - Murs de façades

Ossature par murs porteurs et ossatures en béton armé ou en briques ou en murs ossature bois suivant plans, revêtus sur leur face extérieure d'un enduit et/ou d'une peinture ou d'un bardage bois selon localisation, teinté selon choix de l'architecte. Doublage thermique côté intérieur composé d'un isolant conforme à la réglementation en vigueur et d'un parement en plaque de plâtre.

1.2.3 - Murs pignons

Identiques aux murs de façade.

1.2.4. - Murs mitoyens

Entre chaque logement d'un même niveau, séparation par des murs en béton armé ou par des cloisons type «SAD» suivant étude du BET Structure, conforme à la réglementation acoustique.

1.2.5. - Murs extérieurs divers

Acrotères en béton armé revêtement dito façades.

1.2.6. - Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Poteaux et poutres en béton armé, murs en béton armé ou maçonnerie de parpaings.

1.2.7. - Murs ou cloisons séparatifs

Voir article 1.4

1.3. - PLANCHERS

1.3.1. - Plancher sur étage courant

Planchers en béton armé, épaisseur(s) suivant étude de structure, avec finition apte à recevoir les revêtements de sols.

En plancher bas des logements donnant sur le sous-sol et le parking à RDC du bâtiment B, dalle béton armé avec chape et isolation thermique.

1.3.2. - Planchers sous terrasse

Planchers en béton armé, épaisseur suivant étude de structure, recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité prévues à l'article 1.8.1.

1.3.3. - Planchers des balcons

Plancher en béton armé, épaisseur suivant étude de structure, finition brute.

1.3.4. - Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Planchers en béton armé, épaisseur suivant étude de structure.

1.3.5. - Planchers sur locaux collectifs non chauffés ou ouverts

Planchers en béton armé d'épaisseur conforme à la réglementation assurant l'isolement coupe-feu réglementaire avec les logements. Interposition d'un isolant phonique et thermique (en sous face), selon calculs thermique.

1.4. - CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1. - Entre locaux

Cloisons sèches de type placostil ou équivalents constitués de plaques de plâtre sur rail et montant avec incorporation de laine minérale ou mur béton armé ou mur maçonné. Les cloisons plaques de plâtre des salles de bains et salles d'eau seront traitées avec des parements hydrofuges.

1.5. - ESCALIERS

1.5.1. - Escaliers

1.5.1.1. - Escaliers communs (excepté ceux cité ci-après) : Escalier béton armé pour accéder aux différents niveaux, conforme à la réglementation d'accessibilité PMR.

1.5.1.2. - Escaliers extérieurs communs (accès coursives bâtiments A et C) : Escalier métallique pour accéder aux différents niveaux, conforme à la réglementation d'accessibilité PMR.

1.5.1.3. - Escaliers intérieurs privés : Escaliers métalliques hélicoïdaux (bâtiments A et C) et escalier droit en bois (bâtiment D).

1.5.2. - Escaliers de secours

Sans objet.

1.6. - CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

1.6.1. - Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Conduit concentrique collectif permettant l'amenée d'air et l'évacuation des produits de combustion des chaudières de type 3CE ou équivalent.

1.6.2. - Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Évacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée. Extraction en cuisine, salle de bain, salle d'eau et WC.

Les raccordements entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

1.6.3. - Conduits d'air frais

Entrées d'air neuf dans les menuiseries ou coffres de volets roulants en façade dans les pièces principales.

1.6.4. - Conduits de fumée de chaufferie

Néant

1.6.5. - Ventilation Haute de chaufferie

Néant

1.7. - CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. - Chutes d'eaux pluviales

Évacuation des terrasses en étage par descentes extérieures en aluminium et/ou PVC.
Canalisations intérieures en PVC.

1.7.2. - Chutes d'eaux usées

Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures, jusqu'aux réseaux horizontaux.

Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds.

1.7.3. - Canalisations en sous-sol

Réseaux Pvc en sous-face du plancher du sous-sol, reprenant les évacuations des eaux pluviales et eaux usées.

1.8. - TOITURE

1.8.1. - Charpente couverture accessoires

Charpente constituée de pannes/fermes/poutres/poteaux en bois ou en lamellé-collé suivant études, avec traitement insecticide et fongicide.

Couverture bacs acier.

La toiture recevra une isolation thermique en laine de verre ou laine de roche, déroulée sur plaque de plâtre, en plafond du dernier niveau habitable.

1.8.2. - Étanchéité et accessoires

1.8.2.1. - Terrasse non accessible

- Terrasses auto-protégées : Revêtement d'étanchéité multicouches ou équivalent, isolant thermique conforme à l'étude thermique, finition auto-protégée.

- Terrasses végétalisées : Revêtement d'étanchéité multicouches ou équivalent, un isolant thermique conforme à l'étude thermique, avec protection par complexe végétalisé.

1.8.2.2. - Terrasses accessibles

Étanchéité réalisée par revêtement bitume élastomère ou équivalent, un isolant thermique suivant calcul thermique avec protection par dalle préfabriquées posées sur plots.

1.8.3. - Souches de cheminées, ventilation et conduits divers

- En toiture : Souches par éléments maçonnés, lanterneaux de désenfumage au droit des cages d'escaliers.

- Sur terrasses : conduits horizontaux galvanisés pour VMC.

2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1. - SOLS ET PLINTHES

2.1.1. - Sols des coursives (parties communes)

Béton surfacé.

2.1.2. - Sols et plinthes des logements (pièces sèches et humides)

Réalisation de chape thermo acoustique conforme à l'étude thermique pour :

- L'ensemble des logements des bâtiments A, C et D, au RDC.
- L'ensemble des logements du bâtiment B au R+1.

Bâtiments A, B, C et D, pose d'un revêtement souple type PVC, compris plinthes bois, classement minimum U2sP3E2C2, dans l'ensemble des pièces des logements.

2.1.3. - Sols des balcons et rangements extérieurs sur balcons

Bâtiments A et C : Dalle de béton surfacé brut.

Bâtiments B et D : Dalle de béton surfacé recevant un platelage bois.

2.1.4 - Ouvrages divers

Sans Objet

2.2. - REVETEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. - Revêtements muraux des pièces humides

2.2.1.1. – Salles d'Eau / Salles de Bains

- Revêtement mural en faïence blanche format 20 x 20 cm, toutes hauteur en périphérie des douches et baignoires.

2.2.1.2. – Cuisines

- Revêtement mural en faïence blanche format 20 x 20 cm, sur 60 cm au-dessus des éviers et de l'appareil de cuisson.

2.2.1.3. – WC

Sans objet

2.2.2. - Revêtements muraux dans autres pièces

Sans objet.

2.3. - PLAFONDS (sauf peintures et tentures)

2.3.1. - Plafonds de l'entrée et hall - accueil

Sans Objet.

2.3.2. - Plafonds des logements

Habillage des plafonds et rampants en sous face de toiture en plaques de plâtre sur ossature métalliques ou sous face de plancher bétons ragrésés avec enduit de surfacage.

2.3.2. - Sous face des balcons

Après préparation des bétons, application d'une peinture de type pliolithe ou équivalent.

2.4. - MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1. - Menuiseries extérieures des logements

Les fenêtres, portes fenêtres seront en aluminium laqué, type bloc-baie avec volets roulants intégrés, de couleur au choix de l'Architecte, avec une étanchéité à l'air, à l'eau et au vent, conforme à la réglementation en vigueur.

Les châssis seront fixes ou ouvrants à la française (suivant plan).

2.4.2. - Menuiseries extérieures des autres locaux

Les portes des autres locaux (local VMC) seront métalliques avec une finition galvanisée.

Canon sur organigramme de clés sur les portes extérieures.

2.5. - FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS.

2.5.1. - Logements

Les ouvertures extérieures des chambres des logements seront équipées de volets roulants aluminium, de couleur au choix de l'Architecte et intégrés aux menuiseries extérieures type bloc-baie. Les commandes seront manuelles.

2.6. - MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1. - Huisseries et bâtis

Huisseries ou cadre en bois ou métal

2.6.2. - Portes intérieures

Portes à âme alvéolaire, parements prépeints. Poignée métallique, Serrure à canon de sûreté pour les portes d'entrée.

Serrures à clé pour les chambres et verrou pour les Salles de Bains, Salles d'Eau et WC.

2.6.3. - Impostes en menuiserie

Néant

2.6.4. - Portes de placards

Portes coulissantes ou ouvrants à la française de type SOGAL ou similaire.

2.6.5. - Moulures et habillages

Se reporter aux ouvrages décrits aux articles 2.6.2 et 2.6.3.

2.6.6. - Trappe de visite

Trappe horizontale d'accès aux combles en panneaux bois sur huisseries en sapin.

Trappe verticale d'accès aux colonnes 3CE uniquement en pied de chaque colonne.

2.6.7. - Butées de portes

Butées de portes en caoutchouc dans toutes les pièces, selon nécessité.

2.6.8. - Mobiliers

Néant

2.6.9. - Châssis vitrés

Néant

2.6.10. - Boîtes aux lettres

Ensembles de boîtes aux lettres fixées en extérieur pour les bâtiments A et C.

Ensembles de boîtes aux lettres intérieurs dans les halls des bâtiments B et D.

2.7. - SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1. - Garde-corps

Suivant plans de façade de l'architecte : Garde-corps en acier galvanisé ou thermolaqué ou bois, avec barreaudage, motifs décoratifs ou main-courante bois ou acier suivant le projet architectural et les indications du Permis de Construire.

2.7.2. - Grilles de protection des baies

Sans objet.

2.7.3. - Ouvrages divers

Séparatifs de Balcons et terrasses contigus, suivant plans, paires-vues bois ou polycarbonate dans cadre métal ou aluminium.

2.8. - PEINTURES, PAPIER, TENTURES

2.8.1. - Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1. - Sur menuiseries

Néant

2.8.1.2. - Sur fermetures et protections

Néant

2.8.1.3. - Sur ouvrages serrurerie

Néant

2.8.1.4. - Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous face et rive des balcons

Enduit traditionnel et/ou peinture teinte au choix de l'Architecte et du maître d'ouvrage.

2.8.1.5. - Sur lisses et garde-corps des balcons en bois exotique éventuels

Néant

2.8.2. - Peintures intérieures

2.8.2.1. - Sur menuiseries

Après préparation, application de deux couches d'une peinture satinée blanche.

2.8.2.2. - Sur murs et cloisons

Pièces sèches : Peinture acrylique mate blanche sur supports béton et/ou plâtre.

Pièce humides : Peinture acrylique satinée blanche sur support béton et/ou plâtre.

2.8.2.3. - Sur plafonds

Pièces sèches : Peinture acrylique mate blanche sur supports béton et/ou plâtre.

Pièce humides : Peinture acrylique satinée blanche sur support béton et/ou plâtre.

2.8.2.4. - Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Application de deux couches de peinture satinée blanche.

2.8.3. - Papiers peints sur murs

2.8.3.1. - Sur murs

Néant

2.8.3.2. - Sur plafonds

Néant

2.8.4. - Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)

2.8.4.1. - Sur murs

Néant

2.8.4.2. - Sur plafonds

Néant.

2.9. - EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1. - Equipements ménagers

2.9.1.1. - Bloc évier – robinetterie

Évier inox posé sur meuble en mélaminé avec 3 portes et tablette intérieure ou évier inox posé sur meuble en mélaminé avec 1 porte, tablette intérieure et emplacement machine à laver suivant plan.
Robinetterie avec mitigeur chromé à disque céramique NF.

2.9.1.2. - Appareils et mobilier

Néant

2.9.1.3. - Evacuation des déchets

Néant

2.9.1.4. - Armoire sèche-linge

Néant

2.9.2. - Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1. - Distribution eau froide

Depuis le local AEP, colonnes montantes, en tube cuivre ou PVC pression, disposées dans les gaines techniques avec manchette en attente pour pose de compteurs individuels. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube cuivre ou polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en cuivre apparent ou multicouche.

2.9.2.2. - Distribution eau chaude collective et comptage

Sans objet.

2.9.2.3. - Production et distribution d'eau chaude individuelle

Production d'eau chaude assurée par chaudière individuelle gaz à condensation, dimensionnement suivant le type d'appartement.

2.9.2.4. - Evacuations

Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

2.9.2.5. - Distribution gaz

Colonnes montantes, en tube cuivre, disposées dans les gaines techniques Palière avec compteurs individuels. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau ou apparent en tube cuivre jusqu'à la chaudière.

2.9.2.6. - Branchements en attente

Attentes pour machines à laver (lave-linge, lave-vaisselle) comprenant : robinet d'arrêt sur l'eau froide et attente avec siphon PVC sur l'évacuation.

2.9.2.7. - Appareils sanitaires

- Sanitaires (selon plans) :

Baignoire acrylique de couleur blanche avec douchette installée sur barre de douche + kit siphon PMR.

Bac à douche en céramique ou en résine de synthèse de couleur blanc avec douchette installée sur barre de douche.

Lavabo sur colonne en porcelaine.

WC au sol équipé d'un abattant double du même ton avec mécanisme silencieux et économiseur d'eau.

2.9.2.8. – Robinetterie
Mitigeur chromé à disque céramique NF.

2.9.2.9. - Accessoires divers
Néant.

2.9.3. - Equipements électriques conformes à la NFC 15100

2.9.3.1. - Type d'installation

Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.

Appareillage encastré de type MOSAIC (LEGRAND) ou équivalent.

Les plafonniers ou appliques seront livrés avec un socle DCL.

Un tableau d'abonné.

2.9.3.2. - Puissance à desservir :

- T2 au T4: 9 KVA (inférieur à 100m²)

2.9.3.3. - Equipement de chaque pièce

- Séjour

1 point lumineux.

Prises de courant 10/16A selon norme NFC 15100, soit **5** au minimum.

1 prise T.V.

1 prise téléphone

- Chambre principale

1 point lumineux simple allumage.

4 prises de courant 10/16 A dont 1 à 1,2m du sol.

1 prise T.V.

1 prise téléphone.

- Autres chambres

1 point lumineux simple allumage.

3 prises de courant 10/16 A.

1 prise téléphone.

- Cuisine

1 point lumineux.

6 prises de courant 10/16 A (dont 4 positionnées à 1,20 m de hauteur).

1 sortie de câble 32 A (Cuisinière, plaque)

3 prises spécialisées (lave-linge, lave-vaisselle, four : implantations suivant plans)

1 prise de courant 10/16 A à hauteur pour la hotte

- SDE/SDB

1 point lumineux simple allumage en plafond et une alimentation pour meuble

1 prise de courant 10/16 A positionnée en hauteur

1 prise à 1,2m du sol

- W.C.

1 point lumineux simple allumage.

1 prise à 1,2m du sol

- Dégagement

1 point lumineux en va-et-vient.

1 prise de courant 10/16 A.

- Balcon ou terrasse de l'immeuble (concerne uniquement celui ou celle donnant sur le séjour)

1 point lumineux simple allumage avec applique.

1 prise de courant 10/16 A pour les balcons et terrasse supérieurs à 15m².

- Divers

1 vidéophone à l'entrée de chaque appartement, relié directement au hall d'entrée de la résidence ainsi qu'une commande d'ouverture de porte d'immeuble.

2.9.3.4. - Sonnerie des portes palières

Sonnerie diffusée sur le vidéophone dans l'entrée de chaque appartement commandée par bouton poussoir porte étiquette disposé sur le palier des logements.

2.9.4. - Chauffage - Cheminées – Ventilation

2.9.4.1. - Type d'installation

Chauffage par chaudières individuelles gaz à condensation avec ventouse ou conduit 3CE selon plan.

Puissance selon étude du technicien.

Thermostat d'ambiance avec programmation horaire, positionné dans le séjour

2.9.4.2. - Températures garanties dans les pièces :

Par température minima extérieure de -5°C : salles de bains et salles d'eau : 22°C, cuisine séjour et chambres : 19°C, autres pièces du logement : 18°C.

2.9.4.3. - Appareils d'émission de chaleur

Radiateur acier à eau chaude

Sèche-serviette à eau chaude dans salle d'eau ou salle de bains.

2.9.4.4. - Conduits de fumée

Ventouse individuelle ou sortie en toiture type 3CE.

2.9.4.5. - Conduits et prises de ventilation

Extraction d'air dans cuisine, salle d'eau, WC et cellier. Ces bouches seront raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique.

2.9.4.6. - Conduits et prises d'air frais

Arrivée d'air frais par bouches hygroréglables situées au niveau des châssis ou coffres de volets roulants.

La nature, le nombre des bouches hygroréglables et leur débit seront conforme à la réglementation en vigueur.

2.9.5. - Equipement intérieur des placards

2.9.5.1. - Placards

Néant

2.9.5.2. - Pièces de rangement

Néant

2.9.6. - Equipement des télécommunications

2.9.6.1. - Radio TV

Nombre et implantations des prises suivant article 2.9.3.3

Raccordement sur l'antenne collective.

2.9.6.2. - Téléphone

Nombre et implantations des prises suivant article 2.9.3.3

2.9.6.3. - Commande d'ouverture de la porte principale de l'immeuble

Portier électronique du type vidéophone comprenant un moniteur vidéo et un combiné dans l'entrée de chaque logement relié au tableau d'appel situé dans l'entrée (si sas d'entrée). Commande d'ouverture de la porte du hall à partir d'un combiné. Platine rue équipé de vidéophone.
Contrôle d'accès par badge Vigik.

2.9.7. - Autres équipements

Sans objet.

3 - ANNEXES PRIVATIVES

3.1. - RECEPTION ET STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES

Sans Objet

3.2. - BOX ET PARKINGS COUVERTS

3.2.1. - Murs ou cloisons

Murs de séparation en béton ou parpaing. De par la nature du sous-sol, les parois intérieures pourront présenter des traces d'humidité.

3.2.2. - Plafonds

Plafonds béton armé, isolation en sous-face selon calculs thermiques.

3.2.3. - Sols

Sol en béton surfacé.

Délimitation des emplacements par bandes peintes.

Numérotation des places par peinture au pochoir.

3.2.4. - Portes d'accès

Porte d'accès suivant plan architecte, à ouverture radio commandée par radio commande individuelle.

3.2.5. - Ventilation naturelle

Ventilation par gaine ou grille dans murs extérieurs et par la porte de parking.

3.2.6. - Equipement électrique

Éclairage des circulations par détecteur de présence.

3.3. - PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1. - Murs ou cloisons

Murs de séparation en béton ou parpaing.

3.3.2. - Plafonds

Plafonds béton armé, isolation en sous-face selon calculs thermiques.

3.3.3. - Sols

Sol en béton balayé.

Délimitation des emplacements par bandes peintes.

Numérotation des places par peinture au pochoir.

3.3.4. - Portes d'accès

Portail coulissant manuel.

3.3.5. - Ventilation naturelle

Sans objet.

3.3.6. - Equipement électrique

Éclairage des circulations par détecteur de présence.

4 - PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. – HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE (Bâtiments B et D)

4.1.1. - Sols

Les sols recevront un revêtement en dalle de grès cérame.

4.1.2. - Parois

Les murs recevront un revêtement décoratif bois (selon choix de l'architecte).

4.1.3. - Plafonds

Le plafond recevra une peinture acrylique ou équivalent.

4.1.4. - Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Les portes d'accès des immeubles seront réalisées en aluminium ou acier laqué.

Un interphone à l'entrée de chaque appartement sera relié directement à l'entrée de l'immeuble.

4.1.5. - Boîtes aux lettres

Les boîtes aux lettres normalisées seront installées dans le hall.

4.1.6. - Tableau d'affichage

2 tableaux d'affichage par halls.

4.1.7. – Chauffage

Sans objet

4.1.8. - Equipements électrique

Éclairage des circulations par détecteur de présence.

4.2. – CIRCULATIONS COMMUNES (Bâtiments B et D)

4.2.1. - Sols

Les sols seront revêtus d'un revêtement en dalle de grès cérame au RDC (dito halls) et d'un revêtement moquette type EQUINOXE CONFORT dans les étages.

4.2.2. - Parois

Les murs recevront un revêtement mural décoratif (selon choix de l'architecte).

4.2.3. - Plafonds

Le plafond recevra une peinture acrylique mate ou équivalent.

4.2.4. – Portes

Portes à âme pleine dans huisseries métalliques ou bois. Finition peinture. Quincaillerie finition aluminium anodisé teinte naturelle ou laiton.

Façades de gaines techniques en agglomérés avec bâti sapin. Finition peinture

4.2.5. – Chauffage

Sans objet

4.2.6. - Equipements électrique

Éclairage des circulations par détecteur de présence.

4.3. – CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

4.3.1. - Sols

Sol en béton peint dans les circulations piétonnes

4.3.2. - Parois

Murs en béton ou parpaings.

4.3.3. - Plafonds

Plafond en béton, avec isolation en sous-face du plancher selon calculs thermiques.

4.3.4. – Portes d'accès

Portes à âme pleine dans huisseries métalliques ou bois. Finition peinture. Quincaillerie finition aluminium anodisé teinte naturelle ou laiton.

4.3.5. – Rampes d'accès au sous-sol

Rampe en béton

4.3.6. - Equipements électrique

Éclairage par détecteur de présence

4.4. – CAGES D'ESCALIERS (Bâtiments B et D)

4.4.1. - Sols

Les sols seront revêtus d'un revêtement moquette ou d'une peinture de sol.

4.4.2. - Parois

Les murs recevront un revêtement mural décoratif (selon choix de l'architecte) ou seront livrés brut excepté au RDC où une peinture de propreté est prévue.

4.4.3. - Plafonds

Le plafond recevra une peinture de propreté.

4.4.4. – Portes

Portes à âme pleine dans huisseries métalliques ou bois. Finition peinture. Quincaillerie finition aluminium anodisé teinte naturelle ou laiton.

Façades de gaines techniques en agglomérés avec bâti sapin. Finition peinture

4.4.5. – Chauffage

Sans objet

4.4.6. - Equipements électrique

Éclairage des circulations par détecteur de présence.

4.5. – LOCAUX COMMUNS

4.5.1. - Local encombrants

4.5.1.1. - Sols

Béton brut

4.5.1.2. - Murs et plafonds

Faïence périphérique sur 1.80m de hauteur.

Murs et Plafonds (hors emprise faïence) : Peinture de propreté.

4.5.1.3. - Portes

Portes métallique à âme pleine dans huisseries métallique. Finition thermolaqué. Quincaillerie finition aluminium anodisé teinte naturelle ou laiton. Accès par Vigik.

4.5.1.4. - Ventilation
Sans objet.

4.5.1.5. - Equipement électrique
Eclairage par plafonniers commandés par détecteurs de présence.

4.5.2.6. - Equipement de plomberie
Sans objet

4.5.3. - Local ménage (situé dans le bât D)

4.5.3.1. - Sols
Les sols recevront un revêtement en dalle de grès cérame.

4.5.3.2. - Murs et plafonds
Faïence murale au droit du lavoir.
Peinture mural (hors emprise faïence) acrylique satinée blanche sur supports béton et/ou plâtre.
Peinture plafond acrylique mate blanche sur supports béton et/ou plâtre.

4.5.3.3. - Portes
Portes à âme pleine dans huisseries métalliques ou bois. Finition peinture.
Quincaillerie finition aluminium anodisé teinte naturelle ou laiton.

4.5.3.4. - Ventilation
Extraction mécanique raccordé sur VMC collective des logements.

4.5.3.5. - Equipement électrique
Eclairage par plafonniers commandés par détecteurs de présence.
Une prise de courant

4.5.3.6. - Equipement de plomberie
Vidour mural avec robinetterie mélangeuse raccordé à un ballon de production d'eau chaude individuel électrique.
WC au sol équipé d'un abattant double du même ton avec mécanisme silencieux et économiseur d'eau.

5 - EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. - ASCENSEUR

Un appareil dans le bâtiment B desservira du sous-sol jusqu'au dernier niveau.

5.2. - CHAUFFAGE - EAU CHAUDE

Sans objet.

5.3. - TELECOMMUNICATIONS

5.3.1. - Téléphone

Fourreaux et distribution verticale dans gaines palières. Liaison avec chaque logement jusqu'aux DTI. Raccordement par les services France Télécom sur le réseau public.

5.3.2. - Antenne TV et radio

Antenne collective, réception TNT.

5.4. - RECEPTION ET STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES

Néant

5.5. - VENTILATION MECANIQUE

Ventilation mécanique des logements par extraction dans les pièces humides.
Extracteur collectif disposé au dernier niveau de chaque bâtiment raccordé aux gaines verticales desservant les logements. Rejet d'air sur extérieur par sortie hors toiture.

5.6. - ALIMENTATION EN EAU

5.6.1. - Comptages généraux

Positionné en regards maçonnés suivant plans, comptages posés par le concessionnaire.

5.6.2. - Surpresseur, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau

Néant

5.6.3. - Colonnes montantes

Depuis le départ général, distributions horizontales isolés jusqu'au pied des colonnes montantes en gaine technique palière.

Colonnes montantes dans les gaines techniques palières pour alimentation des logements en eau froide.

5.6.4. - Branchements particuliers

Pose des comptages des logements, local ménage, local activités, par le concessionnaire.

5.7. - ALIMENTATION GAZ

5.7.1. - Comptage des services généraux

Coffret de détente et de coupure gaz en muret technique et ou en façade des bâtiments en limite de propriété suivant plan.

5.7.2. - Colonnes montantes

Depuis les coffrets de coupure, distributions horizontales en acier en sous-sol et ou en caniveau technique jusqu'au pied des conduites montantes en gaine technique palière et ou en placard technique gaz.

Conduite montantes gaz dans les gaines techniques palières et ou en façade de bâtiment pour alimentation des logements en gaz.

5.7.3. - Branchement et comptages particuliers

Pose des comptages des logements par le concessionnaire.

5.8. - ALIMENTATION ELECTRIQUE

5.8.1. - Comptage des services généraux

Pose des comptages par le concessionnaire.

5.8.2. - Colonnes montantes

En gaines palières.

5.8.3. - Branchement et comptages particuliers

Compteurs individuels en gaines palières et disjoncteurs d'abonnés suivant norme EDF dans les appartements dans un tableau d'abonné.

6 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE

6.1. - VOIRIE

Voirie lourde et Voirie Légère en béton balayé
Parking en pavés de type Evergreen ou équivalent.

6.2. - CIRCULATION DES PIETONS

Cheminement en béton balayé

6.3. - ESPACES VERTS

Les surfaces végétalisées sont composées de haies arbustives mixtes et massifs plantés en mélange d'arbustes et vivaces. Des arbres ponctuent ces plantations.

6.4. - AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Néant

6.5. - ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1. - Signalisation de l'entrée de l'immeuble

La signalisation se fera par foyers lumineux en quantité suffisante pour assurer la sécurité des personnes. Numérotation de voirie en façade.

6.5.2. - Eclairage des voiries - espaces verts, jeux et autres

Eclairage par luminaire sur mat.

6.6. - CLOTURES

Clôture bois type ganivelle ou équivalent

6.7. - RESEAUX DIVERS

6.7.1. - Eau

Alimentation en eau potable : mise en œuvre de ce réseau suivant les indications des services techniques de la Mairie et de l'Equipement. Branchement réalisé par la compagnie distributrice des eaux.

6.7.2. - Gaz

Les branchements sont réalisés par GRDF à partir du réseau de distribution publique.

6.7.3. - Electricité

Le branchement est réalisé par EDF à partir du réseau de distribution publique.

6.7.4. - Poste d'incendie, extincteurs

Néant

6.7.5. - Egouts

Assainissement des eaux usées et eaux vannes : suivant les règles de constructions et indications des services techniques de la Mairie et de l'Equipement. Raccordement au réseau public.

Pompe de relevage des eaux de ruissellement des niveaux parking implantée en aval d'un séparateur hydrocarbure et placée à l'intérieur d'un regard avec système d'alimentation indépendant en cas de coupure électrique. Pompe de relevage installée niveau des parkings des bâtts B et C/D, rejet vers réseau public eaux usées.

6.7.6. - Epuration des eaux

Sans objet : réalisé sur réseau public, en aval d'un séparateur à hydrocarbures sur réseau eaux usées.

6.7.7. - Télécommunication

Réseau des télécommunications : fourniture et pose d'un réseau principal (y compris chambres de tirage France Télécom) suivant règles en vigueur et consultation des services intéressés.

6.7.8. - Drainage du terrain

Pompe de relevage placée à l'intérieur d'un regard avec système d'alimentation indépendant en cas de coupure électrique installé niveau de parking bât Cet D, rejet vers tranchée infiltrant.

6.7.9. - Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

Assainissement des eaux pluviales : suivant les règles de constructions et indications des services techniques de la Mairie et de l'Équipement.

Nota :

Le Maître d'Ouvrage se réserve tout droit de modifier certaines prestations suite à d'éventuelles disparitions de fabrication ou de fournisseurs, ou par nécessités techniques, ceci relevant donc de forces majeures. Les matériaux sont cités dans le présent descriptif pour en définir le genre ou la qualité.

Ils pourront être modifiés et remplacés par des matériaux de genre ou qualité analogue.

Le Réserveant,

Le Réserveataire,